



CHRS EMERGENCE(S)



PRÉFET  
DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport d'activité 2022



**diaconat protestant**  
DRÔME | ARDÈCHE



# **SOMMAIRE**

## **1. LE CHRS EMERGENCE(S)**

- L'équipe
- Les dispositifs d'accompagnement
- L'Accompagnement Hors les Murs (AHM)
- Les missions
- Les modes d'intervention
- Les partenaires
- Les valeurs du CHRS

## **2. LE FONCTIONNEMENT DU CHRS**

- L'orientation d'une personne au sein des dispositifs
- La procédure des logements au sein du CHRS
- La procédure d'accueil d'une personne accompagnée au sein du CHRS
- Les modalités de l'accompagnement

## **3. LES SORTIES DU CHRS**

- Les sorties positives
- Les sorties sèches

## **4. LE POST CHRS**

## **5. L'AVDL**

## **6. LES ACTIONS COLLECTIVES**

## **7. CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

## **8. LE CHRS EN CHIFFRES**

- Synthèse
- Taux d'occupation par secteur géographique

## **9. L'ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS EN CHIFFRES**

## **10. AVDL EN CHIFFRES**

## **11. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022**

## **12. QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2023**

# 1. LE CHRS EMERGENCE(S)

Le CHRS Émergence(s) a été créé en mars 2016. Il est destiné à assurer un accueil, l'hébergement et l'accompagnement vers l'insertion sociale à des personnes connaissant de graves difficultés en vue de recouvrer leur pleine autonomie et l'accès aux droits.

Il s'inscrit dans un service public de l'hébergement et d'accès au logement et vise à garantir à toutes les personnes concernées des prestations adaptées à leurs besoins pour leur permettre d'accéder dans le meilleur délai à un logement de droit commun.

Les bureaux du service sont situés sur deux sites géographiques :

- VALENCE : 26 rue la Pérouse au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment
- ST VALLIER : 4 rue Marcel Paul à St Vallier

## L'équipe

### Les travailleurs sociaux

- Linda ABDAOUI - Éducatrice Spécialisée
- Virginie BLONDET - Conseillère en Économie Sociale et Familiale
- Gabrielle ROUCHIER - Conseillère en Economie Sociale et Familiale, création de poste en mars 2022
- Elisa BEKMEZIAN - Éducatrice Spécialisée
- Karine LIETARD - Educatrice Spécialisée

### L'encadrement

- Frédérique VICTOR - Cheffe de Service, remplacée en mai 2022 par Amélie LAVEILLE-BAAZIZ
- Raphaël BRAHIMI - Directeur du Pôle Actions Sociales Valence Drôme Nord

### La maintenance

- David DOMINGUES - Technicien

## Les dispositifs d'accompagnement

### Le CHRS

Le parc locatif est constitué de douze appartements meublés en diffus.

L'accueil est de 23 places réparties sur le secteur de Valence et de la Drôme des Collines

- 6 logements sur le secteur de Valence
- 2 logements sur le secteur de Tain l'Hermitage
- 4 logements à Saint Vallier

Ce dispositif s'adresse aux personnes dépourvues de logement qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion. Il vise l'accès à un logement durable grâce à un accompagnement adapté, personnalisé et une approche pluridisciplinaire. L'objectif étant de soutenir les personnes pour solutionner les freins à l'accès au logement autonome à venir, tout en bénéficiant d'une mise à l'abri dans un appartement. La durée de la prise en charge est de 6 mois, renouvelable une à deux fois selon les situations. Une participation financière est demandée.

### L'Accompagnement Hors les Murs (AHM)

Le CHRS Emergence(s) a également la possibilité, depuis l'année 2017, d'accompagner des personnes dans le cadre du dispositif « Hors Les Murs ». Cet accompagnement global hebdomadaire est destiné aux personnes dépourvues de logement ou en difficultés de maintien dans leur logement.

Ces mesures s'inscrivent dans la dynamique du « logement d'abord » afin de favoriser l'accès à un logement en direct. Ainsi, il permet de favoriser l'accès aux droits des personnes et de stabiliser leur situation administrative, budgétaire et sociale en amont d'un accès au logement.

### Les missions

- Veiller à l'accès aux droits
- Permettre l'accès à un logement adapté à la situation de la personne
- Favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes
- Organiser et proposer des activités pour prendre du plaisir, créer du lien et travailler la relation à l'autre
- Favoriser la socialisation
- Soutenir l'ensemble des démarches nécessaires à l'évolution de la situation de la personne
- Être à côté de et faire avec les personnes selon leurs besoins
- Orienter vers les partenaires spécialisés selon les besoins
- Faciliter l'accès aux soins
- Aider à la mobilité et aux actes de la vie quotidienne

### Les modes d'intervention

Nous intervenons à la fois en entretien au bureau et à la fois en visite à domicile des bénéficiaires.

Dans le cadre de l'accueil en CHRS, nous alternons tous les 15 jours ces deux modes d'intervention.

## Les partenaires

L'accompagnement social global proposé aux personnes accueillies s'adapte au plus près des besoins de chacun afin de favoriser le recouvrement de l'autonomie. Pour se faire, nous travaillons souvent en étroite collaboration et orientons les personnes vers divers partenaires.

**LOGEMENT** : SIAO, DDETS, DAH, SDH, ADLS, SOLIHA, Habitat et Humanisme, Habitat Dauphinois, VRH, bailleurs privés.

**RESSOURCES/BUDGET** : CAF, MSA, POLE EMPLOI, CPAM, CMS, Mission Locales, CCAS, Association PARI.

**ASSOCIATIONS TUTELAIRES** : UDAF, ATMP, PARI.

**SANTE** : USAA, SSR, CPAM, ANPAA, TEMPO, Centre Hospitalier de Valence, Médecins, Médiatrice Santé de la Ville de Valence, Centre de Santé Jeune et Point Relais Oxygène, CMP.

**ENFANCE/FAMILLE** : CIDFF, PMI, ECOLES, MPT, Crèches, Maison des Enfants, ASE, association Pluriels, la Sauvegarde26, sage-femme.

**INSERTION PROFESSIONNELLE** : Pôle emploi, la Mission Locale Structures d'insertion par l'activité économique (AIRE, Régie de quartier, Restos du cœur, Valence services, Arche Agglo...), agences intérimaires.

**JURIDIQUE et JUDICIAIRE** : CIDFF, Remaid, Avocats, Bureau d'Aide Juridictionnelle, SPIP, Centre Pénitentiaire.

**ASSOCIATIONS CARITATIVES** : Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du cœur, le RESE, Emmaüs.

Depuis cette année, des réunions INTERSERVICES sont organisées tous les deux mois.



### ZOOM SUR UN PARTENARIAT

En août 2022, nous accueillons Mme Y, avec l'assistante sociale du CHDV pour un premier entretien de préadmission en CHRS.

Nous échangeons tous ensemble sur le parcours de madame, ses besoins, ses envies. La présence d'un professionnel qu'elle connaît déjà la rassure. Nous lui proposons d'intégrer un hébergement dans un logement diffus. La présence de l'assistante sociale nous permet de faire un état des lieux conséquent du parcours et du suivi santé de madame et des rendez-vous à venir.

Une hospitalisation en Accueil de jour d'un mois est prévue pour amortir la sortie d'hospitalisation et assurer la transition vers l'hébergement diffus en CHRS. Le relais entre les deux professionnels est assuré.

## Les valeurs du CHRS

Les valeurs de l'établissement constituent le socle fondamental afin d'être cohérent dans les pratiques professionnelles. Elles se déclinent au quotidien dans les prestations délivrées aux personnes accompagnées et dans les mises en relation avec les partenaires et les acteurs de l'établissement. Ces valeurs lient chaque professionnel intervenant au sein du CHRS. Ainsi, nous avançons ensemble vers un même objectif : permettre aux personnes accompagnées d'être acteur de sa vie et de ses propres projets.

- **La bienveillance**

C'est la disposition d'esprit inclinant à la considération à l'indulgence envers autrui. Nous menons nos interventions avec empathie, car nous pensons qu'il est important de veiller au bien-être de la personne accompagnée. Pour cela, nous pratiquons l'écoute active, ce qui permet de prendre en considération la personne dans sa globalité et ainsi favoriser l'émergence de ses compétences. C'est dans ce sens que nous valorisons régulièrement les personnes accompagnées afin qu'elles prennent conscience de leurs potentiels et ainsi favoriser leur estime d'elle-même.

- **Le respect**

C'est le sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît. Le respect est la base de notre accompagnement permettant l'instauration d'une relation de confiance. Ainsi, la personne est incitée à s'engager dans l'accompagnement de manière constructive. Les personnes se sentent accueillies sans jugement de valeur dans un cadre sécurisant induisant un climat favorable.

- **L'authenticité**

C'est une vertu par laquelle un individu exprime avec sincérité et engagement ce qu'il est profondément. Au sein du CHRS Emergence(s), l'authenticité dans la relation avec les personnes accueillies est primordiale. Nous attachons une importance particulière à l'engagement mutuel comme un support dans la relation de confiance. Cette authenticité nous amène à être consciencieux et à veiller à intervenir de manière équitable et juste. Nous essayons autant que possible d'être disponibles pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.

- **La convivialité**

Dans le cadre des actions tant individuelles que collectives, nous veillons autant que possible à amener un contexte convivial. Nous la mettons en œuvre consciemment et consciencieusement. Il est important pour nous de favoriser une bonne ambiance et un état d'esprit propice au bien-être, contribuant de fait à ce que les personnes se sentent libres d'être elles-mêmes. Cela apporte un peu de légèreté dans leur réalité qui n'est pas toujours facile. La bonne humeur peut être « moteur » et peut favoriser le dynamisme de chacun.

## 2. LE FONCTIONNEMENT DU CHRS

### L'orientation d'une personne au sein des dispositifs

C'est le Service d'Intégration d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O) Drôme-Ardèche qui gère l'orientation de toutes les demandes des personnes sans domicile ou en difficultés à se maintenir dans leur logement. Ce service départemental permet de centraliser et d'orienter toutes les demandes.

#### **Le déroulement d'une orientation :**

- Demande faite par un travailleur social (CMS, Entraide, services sociaux divers...)
- Réception par le SIAO (étude des demandes par le service insertion)
- Passage en commission
- Orientation vers les différents dispositifs existants (CHRS, AHM, AVDL, ...)
- Liste d'attente interne au SIAO
- Réception par notre service lorsqu'une place se libère
- Nous devons informer le SIAO via leur logiciel SI SIAO de la fin de prise en charge d'une personne accompagnée

### La procédure des logements au sein du CHRS

Lorsqu'une personne quitte le CHRS, avant même de le signaler au SIAO, nous nous assurons du bon état général du logement. En amont, des visites sont effectuées avec l'agent de maintenance afin de repérer et réparer certains problèmes techniques ou d'éventuelles dégradations. Lorsque nous avons la connaissance de la date exacte du départ de la personne, nous effectuons un pré état des lieux 15 jours avant la sortie. Cela permet de mieux appréhender l'état des logements et gagner en réactivité pour favoriser un taux de rotation plus important du dispositif.

### La procédure d'accueil d'une personne accompagnée au sein du CHRS

Dès l'orientation du SIAO, une mise en lien est faite avec la personne ou le ménage à accompagner. Un entretien de pré admission est alors réalisé en présence de deux travailleurs sociaux de l'équipe. Lors de ce premier entretien, le dispositif et les modalités d'accompagnement sont présentés. C'est l'occasion aussi de recueillir brièvement le parcours de la personne et ses besoins. Un délai de 48h est laissé à la personne pour prendre la décision d'être pris en charge par notre service. Ce n'est qu'après ce délai que nous fixons une rencontre avec la cheffe de service pour la signature du contrat de séjour et la remise des clés.



## Les modalités de l'accompagnement

L'accompagnement proposé se base sur des engagements réciproques :

- Rencontrer une fois par semaine minimum la personne
- Construire ensemble le projet en définissant des objectifs à court terme
- Evaluer ensemble les objectifs pour définir les suites de l'accompagnement
- Effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de leur projet

Lors du premier mois de l'accompagnement, nous rédigeons ensemble le projet personnalisé lié à la prise en charge. Ce document permet à la personne accompagnée de définir ses objectifs en mettant en avant les moyens pour parvenir à les réaliser. Le rôle du travailleur social est primordial pour faire émerger les souhaits, besoins et projets de vie de la personne. C'est un moment déterminant de l'accompagnement car il permet d'avancer ensemble vers un même objectif. Ce document est à réaliser tous les trois mois. Nous rédigeons également une synthèse tous les six mois permettant de retracer l'ensemble des éléments connus de la situation.

## 3. LES SORTIES DU CHRS

Les accompagnements prennent fin selon les situations suivantes :

- Les objectifs définis ensemble ont été atteints
- L'accompagnement proposé n'est plus adapté à la situation
- La personne n'éprouve plus le besoin ou n'adhère plus à l'accompagnement

## Les sorties positives

L'objectif principal du dispositif CHRS est de favoriser l'accès à un logement, que ce soit autonome (parc public ou privé) ou accompagné (Résidence Sociale, Pension de Famille, ODIAS) mais également de garantir sa capacité à *habiter* son logement. Pour cela, les personnes sont soutenues dans l'ensemble des démarches administratives visant l'accès au logement (Dépôt de demande de logement, inscription sur les listes du contingent préfectorale, dossier DALO si nécessaire, inscription auprès de structure adaptée) mais aussi l'accompagnement proposé doit permettre de recouvrir la confiance en soi une insertion sociale adaptée.

À l'issue de ce parcours, les bailleurs ou institutions attribuent un logement aux personnes. L'accompagnement s'oriente alors vers l'ensemble des démarches visant l'installation dans les lieux (ouvertures des droits allocation logement, ouverture des compteurs énergie, ameublement, déménagement).

Si la personne dispose d'un rétablissement suffisant, un passage de relais vers les services sociaux de droits commun du secteur est réalisé. Ainsi, la personne continue à bénéficier d'un étayage pour favoriser son maintien en logement. Nous faisons parfois le constat que le temps en CHRS n'a pas permis de lever tous les freins pour stabiliser de façon durable la situation dans le nouveau logement. C'est là que peut intervenir le dispositif Post CHRS.



## ZOOM SUR UNE SORTIE POSITIVE

Monsieur L. a été accompagné par notre service dans le cadre du CHRS Emergences Nord Drôme à partir de janvier 2022. Vivant seul et bénéficiaire du RSA.

Monsieur n'avait jamais eu de logement autonome. Il avait connu une période d'errance de plusieurs années.

Il a été dépendant à l'alcool, est abstinent depuis plusieurs années mais souffre d'un stress post-traumatique.

Le lien de confiance avec sa référente avait mis beaucoup de temps avant de se mettre en place. Sa santé ne lui permettant pas toujours d'honorer les rendez-vous que le service lui proposait. En revanche un lien téléphonique était toujours possible.

Monsieur était tout à fait conscient de ses problématiques. La plupart du temps, voulant réaliser les démarches seul, il avait du mal à demander de l'aide. C'est pourquoi certaines démarches prenaient beaucoup de temps avant d'être réalisées.

Après 12 mois d'accompagnement, Monsieur avait pu trouver un emploi. Soutenu par le travailleur social, il avait gagné en confiance en lui. Une fois l'emploi confirmé et stabilisé, Monsieur s'était vu proposé 4 attributions de logement dont un qu'il va intégrer rapidement

## Les sorties sèches

Il arrive que certaines personnes prises en charge n'accèdent pas à une solution de logement et que le dispositif prenne fin. Il existe autant de raisons que de situations qui amènent la personne et/ou le service à acter une fin de prise en charge.

Par manque d'adhésion à l'accompagnement social global proposé ou bien parce que leur projet d'accès à un logement n'est plus prioritaire. Elles choisissent parfois le retour à la rue, en squat ou l'hébergement chez des tierces personnes.

Parfois, la décision de fin de prise en charge est actée par le CHRS, pour raison du non-respect du règlement de fonctionnement et/ou car les leviers à notre disposition pour favoriser l'insertion n'ont pas fonctionné. Lorsque la limite de nos interventions est atteinte, la fin de prise en charge est alors inévitable pour certaines situations.

Dans ces deux cas, nous essayons tant que possible de veiller à ce que les personnes soient prises en charge à la sortie par un étayage autre et le SIAO de la Drôme est informé.



### ZOOM SUR UNE SORTIE SECHE

Monsieur F. a été accompagné par notre service dans le cadre du CHRS Emergences Nord Drôme à partir de juillet 2022, dormant dans la rue depuis plusieurs mois et n'ayant aucune ressource.

Monsieur n'avait jamais eu de logement autonome et a connu un parcours ASE difficile.

Il avait une addiction forte à l'alcool et n'avait aucune famille en Métropole.

Monsieur F. a été orienté sur Tain l'Hermitage, un lieu qu'il ne connaissait pas du tout. Se retrouver dans un appartement seul, sans ressources a été très difficile pour lui. Le travailleur social avait travaillé dans un premier temps l'accès aux droits (Pièces d'identité, CPAM, aide alimentaire d'urgence etc..) lui proposant un accompagnement à la Mission locale afin d'intégrer la Garantie Jeune. Malgré un accompagnement soutenant du travailleur social, s'inscrire dans une démarche projet n'était pas encore possible pour lui.

Monsieur avait rapidement mis toutes les démarches en échec préférant retourner à Nyons, à la rue, là où il avait ses repères. Il avait pu l'exprimer au travailleur social et a quitté le logement du jour au lendemain.

Le temps en CHRS est un passage, une étape dans la vie d'une personne. Parfois, cela n'aboutit pas vers une insertion sociale réussie immédiate et il nous paraît important de respecter cette temporalité pour la personne accompagnée.

## **4. LE POST CHRS**

Le Post-CHRS est un nouveau dispositif mis en place au niveau du Pôle Actions Sociales de Valence pour les 3 CHRS (L'Olivier - Arcades, Emergences et le St Didier). Ce dispositif intervient à la sortie du CHRS afin de proposer un accompagnement global, soutenant lorsque le parcours de la personne souligne encore des fragilités au moment de la sortie.

C'est un accompagnement de 3 à 6 mois en général. Il vise à lever les craintes, freins à l'entrée dans le logement et à s'assurer de la stabilité du parcours de sortie.

Il est piloté par un travailleur social qui travaille en étroite collaboration avec ses homologues des 2 autres CHRS. Les 3 travailleurs sociaux mutualisent leur compétences (Accompagnement social, Insertion par l'emploi) et élargissent la dimension partenariale (Structures d'insertion par l'emploi, Aides à l'emménagement, Ressourceries, Accès au numérique, ...).

De septembre à décembre 2022, les travailleurs sociaux du Post CHRS ont accompagné à la sortie quatre personnes.

## **5. L'AVDL**

L'AVDL (Aller Vers et Dans le Logement) est un dispositif à destination de personnes qui sont en situation de précarité vis-à-vis du logement (personne à la rue, hébergées, en mesure d'expulsion) mais qui dispose d'une certaine autonomie dans leurs démarches et leur recherche. Cette mesure a pour but d'éviter autant que possible le passage par la rue et de favoriser l'accès et le maintien dans le logement.

Emergence(s) dispose de 30 mesures AVDL simples et 6 AVDL renforcées. Sur un rythme d'une fois par semaine ou d'une fois tous les 15 jours, le travailleur social remobilise la personne en vue d'accéder rapidement au logement.

L'AVDL, comme toutes les autres mesures du CHRS, requiert la libre adhésion de la personne, sa mobilisation dans l'accompagnement qui est construit autour du projet de la personne en prenant en compte ses difficultés comme ses ressources.

## **6. LES ACTIONS COLLECTIVES**

Les actions collectives sont proposées à toutes les personnes suivies par Emergence(s) quelque soit la nature de la mesure dont il bénéficie. Elle vise à favoriser la socialisation des personnes accueillies, à renforcer leur confiance en soi, à développer les échanges entre pairs et le pouvoir d'agir des personnes.

Remise en route au deuxième semestre 2022, les actions collectives suivantes ont été proposées :

- Ateliers thématiques : Recherche de Logement avec Charline QUET, notre Gestionnaire locative
- Forum de l'Emploi au 333
- Visite de la Médiathèque de Valence

## 7. CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance définie par la loi 2022-2 et qui vise à permettre aux personnes accueillies dans notre service d'exprimer leurs besoins, leurs attentes au sein d'une instance dédiée.

Ils ont lieu 2 fois par an. Depuis la crise sanitaire, il avait été difficile de les organiser au regard des restrictions imposées. En octobre 2022, cet élément essentiel de l'expression de la parole et des libertés des personnes accueillies a à nouveau pu avoir lieu.

4 personnes ont participé à ce moment convivial. Une nouvelle dynamique de participation et d'expression est en marche.

## 8. LE CHRS EN CHIFFRES

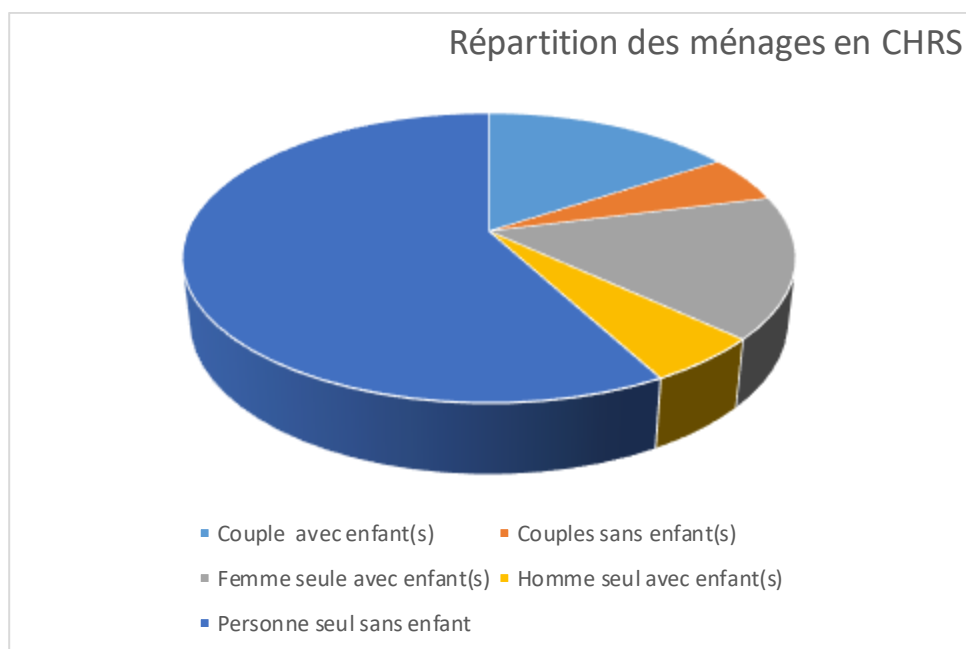
### Synthèse

En 2022, nous avons hébergé 19 ménages au sein du CHRS, contre 11 en 2021.

**Le taux d'occupation en 2022 est de 75,4% et la durée moyenne de séjour est de 14 mois.**

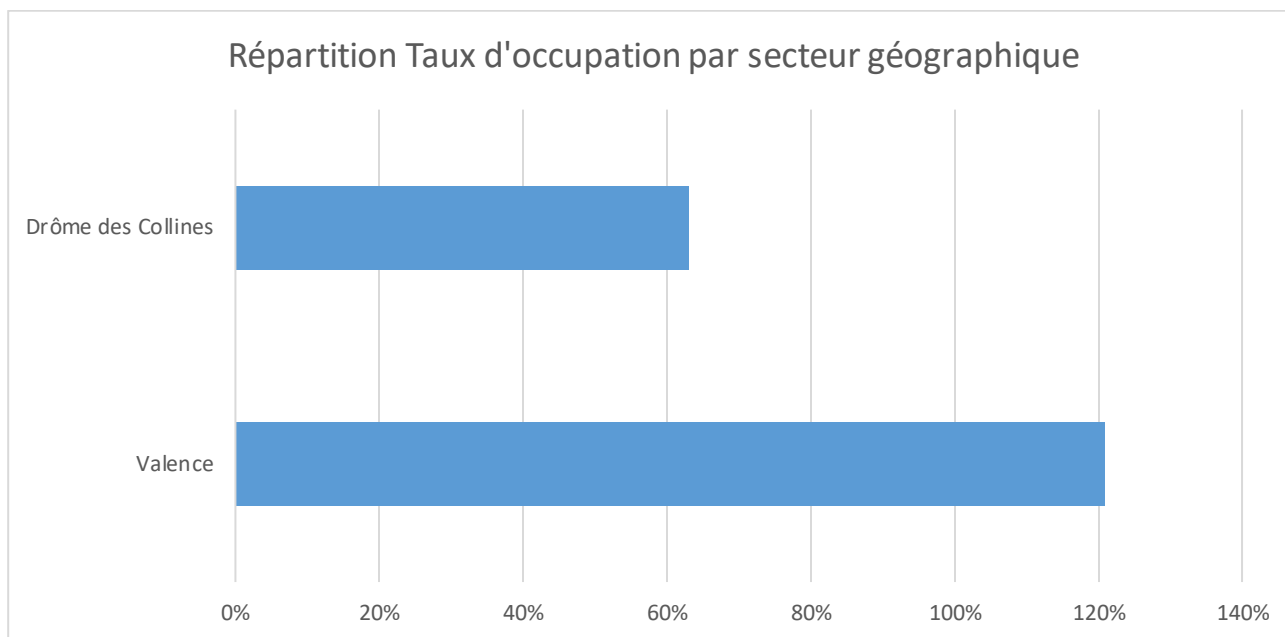
Il y a eu 13 entrées en 2022 contre 9 en 2021.

Le public que nous accompagnons est majoritairement composé d'hommes seuls ou des couples avec ou sans enfants.



## Taux d'occupation par secteur géographique

Le CHRS intervient sur le territoire de Valence et alentours, Drôme des Collines (Tain et St Vallier).



A la lecture du graphique, on peut souligner que la demande sur Valence est bien plus importante. De plus, beaucoup de personnes seules sont orientées par le SIAO sur ce secteur alors que la typologie des logements correspond plutôt à des couples.

A l'inverse, sur Valence la tension est plus importante. A noter que sur Valence, le temps d'attente pour intégrer un CHRS-I est long (en moyenne 18 mois).

## Les sorties

On comptabilise 9 sorties en 2022 dont 3 sorties sèches et 6 sorties en logement privé et/ou public contre 3 sorties positives en 2021. Sur ces 6 sorties, 2 personnes ont obtenu un contrat de travail.

## **9. L'ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS** **EN CHIFFRES**

En 2022, 19 ménages ont été accompagnés contre 19 personnes en 2021. Le taux d'occupation en AHM est de 90% en 2022 contre 83% en 2021. La durée moyenne de prise en charge est de 7 mois. Le délai moyen de déclenchement de la mesure est de 11 jours.

Les personnes accompagnées étaient en grande partie des personnes seules.

En 2022, il y a eu 13 sorties dont 3 vers du logement autonome, 4 en hébergements et 3 vers un logement adapté aux besoins du bénéficiaire.

A l'entrée dans la mesure, sur les 19 ménages, 15 avaient un besoin d'accès au logement et 4 étaient en demande de relogement.

## **10. L'ACCOMPAGNEMENT VERS** **ET DANS LE LOGEMENT EN CHIFFRES**

En 2022 : 75 ménages ont été accompagnés pour 121 personnes. La moyenne d'âge est de 41 ans.

La majorité du public est composée comme suit :

- Hommes seuls (55%)
- Femmes seules avec ou sans enfants (40%)
- Couple (5%)

Situation des ménages à l'entrée dans la mesure :

- Hébergement (HU, Tiers..) : 47%
- Expulsion locative : 26%
- Rue et autre : 27%

L'objectif en 2022 de la file active est de 79% contre 63% en 2021. Le déclenchement de la mesure est de 17 jours contre 31 jours en 2021.

Des actions collectives en parallèle de l'accompagnement personnalisé ont été mises en place :

- Ateliers logement
- Sorties Forum de l'emploi
- Visite de la médiathèque
- Actions culturelles

62% des personnes sont sorties en logement autonome 14% en logement adapté et 8% en CHRS.

## **11. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022**

L'année 2022 fut marquée pas des changements dans l'équipe. Le service a accueilli Gabrielle ROUCHIER, en mars, qui est venue renforcer l'équipe sur une mission d'AVDL car Emergence(s) a été conventionné pour 10 places supplémentaires. Karine LIETARD et Samantha GISCLON ont participé à la création du dispositif POST-CHRS.

Elles ont travaillé en binôme, soutenues par l'équipe afin de proposer un service au plus près des besoins du public :

- Recherche d'emploi
- Aide à l'emménagement
- Soutien à la parentalité
- Accompagnement social
- Développement du réseau de partenaires...

En mai 2022, Frédérique VICTOR, cheffe de service, est partie mettre ses compétences au service du Portage des repas du Diaconat Protestant et a transmis le relais à Amélie LAVEILLE-BAAZIZ.

L'équipe d'Emergence(s) et de L'Olivier ont renforcé leur travail de collaboration et ont mené à bien l'évaluation interne du projet d'établissement 2017-2022 qui servira de base pour la rédaction du projet d'établissement 2023-2028.

Nous terminons l'année, avec une file active pleine qui remplit foncièrement les objectifs de nos partenaires, avec une équipe motivée, bienveillante, enthousiaste, qui met un point d'honneur à accueillir notre public avec dignité et respect.

## **12. QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2023**

Après une année 2022 dense avec la création du dispositif POST CHRS, l'augmentation de 10 places en AVDL et l'évaluation interne du projet d'établissement sur les 5 dernières années, nous débutons 2023 avec de nouveaux défis :

- La renégociation du Contrat d'Objectifs et de Moyens avec la DDETS 26 pour les 5 prochaines années.
- La ré-écriture de notre projet d'établissement, le développement de notre partenariat avec l'ambition d'offrir un service de qualité aux personnes accueillies au sein du service.
- Le développement des actions collectives en commun entre les 3 CHRS du Pôle Actions Sociales de Valence : L'Olivier, Le St Didier et Emergence(s)





## **CHRS EMERGENCE(S)**

---

26 rue La Pérouse  
26000 VALENCE

**Tél.** 04 75 78 58 07

---

2 rue Pergaud  
26240 ST VALLIER

**Tél.** 04 75 78 58 09

**E-mail** [chrs-emergences@diaconat26-07.org](mailto:chrs-emergences@diaconat26-07.org)

[diaconat26-07.org](http://diaconat26-07.org)